

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de livraison	J E E P	C J - 8 (moteur B)	CH 3451 08

Constructeur AMC JEEP CORPORATION, Southfield, Michigan (USA)
 Identification sur la plaquette du constructeur -
devant le N° du châssis "1JEE88H..T"
 Plaquette constructeur dans le compartiment du moteur, à gauche sur l'avant
 N° du châssis à droite, à l'avant latéralement sur le longeron, derrière l'essieu avant (frappé par l'importateur)
 Identification du moteur " B " à gauche, à l'avant en haut sur la culasse (frappé par l'importateur)
 Importateur principal J.H. KELLER AG, 8048 Zürich
 Véhicule homologué 1J EEM 88H 8BT 050 352

Châssis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction mécanique, avec assistance hydraulique
 Transmission mécanique + boîte complémentaire route/terrain
 Nombre de vitesses 8 Entraînement toutes roues *)
 Frein de service hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.int.
avec assistance par dépression,
soupape proportionnelle, sur les roues arrière
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne,
sur les roues arrière
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire, pédale
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circuits par différence de pression, lampe-témoin combinée

Moteur	GM-PONTIAC	Type	4-151 2bbl(B)
Marque	en ligne	Temps	4
Construction	3	Position	avant
Carburant	eau	Nombre cylindres	4
Refroidissement	101,6	Course	76,2
Alésage	2470	CV-impôt	12,58
Cylindrée	64 DIN	à t/min	4200
Puissance en kW	71	à t/min	3150
Bruit à l'arrêt	1 pot 430x240x140 mm		
Silencieux	ECE-15.03; CO 1,0 % à 920 t/min		
Mesure des gaz	OCE, annexe B, chiffres 3-4 = D		
Déparasitage			

Carrosserie pont
 Nombre de portes 2 Compteur de vitesse km/h
 Ceintures sécurité SAE-J-4c
 Cale - Rétroviseurs 2/de chaque côté
 Antivol verrouillage de la direction
 Nombre de places t 2 av 2 centre - ar -
 Dimensions
 Longueur intérieur 1500 extérieur 4500 Empattements 2630
 Largeur 1400 1560 Essieu double av - ar -
 Hauteur 420 1820 Voies av 1310 ar 1285
 Porte à faux av - 600 Voies av - ar -
 ar 920 1270 ar -
 Distance volant - vers l'avant du véhicule - Braquage ϕ c 12400 d 12400

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	660	710	1370
Charge utile	10	820	830
Poids total	670	1530	2200
Poids garantis	2200		
Pneus	H 78 B 15	H 78 B 15	+
Ply / bar	4 / 2,25	4 / 2,25	Load Range B
Charge	1600	1600	
pour V max	150	150	
Jantes	6 JJ x 15		++
Gar poids remorquable avec/sans frein	mécanique <u>3500/680 kg</u>		automatique
Garantie poids de l'ensemble	<u>5700 kg</u>		
Poids remorquable testé			
Charge garantie sur le toit			
Vitesse maximale selon le constructeur	<u>100</u>		km/h
testée	km/h à t/min	au moteur	pnse de force

§) Equipement

Feux de route HCR (E) ou SEALED BEAM DOT

Feux de croisement HCR (E) ou SEALED BEAM DOT

Feux de position A (E)

Feux rouges SAE AIRST 74

Feux stop SAE AIRST 74

Clignoteurs av 1 (E) ar voir feux rouges

Catadioptres av AV + AR ar SAE A.. DOT

Feux de gabant av oui ar oui

Feux amers de brouillard _____

Feux complémentaires _____

Eclairage plaque 1/à gauche combiné

Essuie-glace 2/balais avec lavage

Avertisseurs SPARTON LD
ou d'autres modèles homologues

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Voiture de livraison

Marque et type J E E P C J - 8

Homologation N° CH 3451 08

Carrosserie pont

Places total 2 avant 2

Poids à vide 1370 Carburant B

Charge utile 830 CV-impôt 12,58

Poids total 2200 Cylindrée 2470

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- * Entraînement : sur toutes les roues avec déclenchement de la traction avant.
- + Variante de pneus : P 235/75 R 15, Load Range B 1760 (2,4) Vmax 160 km/h.
- + Variante de jantes : 8 JJ x 15" voies AV 1375 mm AR 1350 mm (ailes complémentaires obligatoires à l'AV + AR; largeur du véhicule = 1670 mm).

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de position/clignoteurs AV d'origine sont débranchés (rayons de visibilité); des feux homologués E sont montés dans le pare-chocs;
- les clignoteurs AV/latéraux sont débranchés (fonctionnent alternativement);
- les catadioptres d'origine sont insuffisants; il en est monté 2 complémentaires SAE A.. DOT;
- des bavettes sont obligatoires à l'avant et à l'arrière

- l'espace entre les feux de croisement est admis selon la lettre du DFJP du 09.01.70.

Modèle RENEGADE : désignation complémentaire = variante de l'aménagement.